

Par courriel

Bruxelles, le 22 décembre 2020

Monsieur Dorian Malovic  
La Croix

Monsieur,

Je me réfère à votre article du 18 décembre 2020, «Les «12 de Hong Kong» prisonniers de la machine judiciaire chinoise», qui soulevait des inquiétudes au sujet de douze fugitifs et de l'état de droit à Hong Kong.

Vous conviendrez que quiconque enfreint la loi, indépendamment de ses antécédents ou de ses convictions, doit en répondre à la justice. C'est le devoir de toute société qui défend la primauté du droit de s'en assurer. Les douze fugitifs en question étaient soupçonnés d'avoir commis diverses infractions graves à Hong Kong. Dix d'entre eux ont été inculpés et ont été libérés sous caution en attendant leur procès, et n'ont pas été autorisés à quitter la ville. Au lieu de faire face à leurs responsabilités légales à Hong Kong, ils ont choisi de fuir par des moyens illégaux pour s'y soustraire. Ils ont été arrêtés dans les eaux territoriales du continent par les forces de l'ordre du continent chinois, conformément à leurs lois, pour avoir tenté de passer la frontière de façon illégale. Les autorités du continent gèrent cette affaire, conformément à leur système juridique. Le gouvernement de la Région administrative spéciale de Hong Kong (RASHK) ne peut interférer avec les actions judiciaires d'autres juridictions. Une fois que les infractions commises par ces douze fugitifs sur le continent ont été traitées conformément à la loi par les autorités continentales, le gouvernement de la RASHK demandera leur retour à Hong Kong, où ils devront répondre des actes qu'ils sont soupçonnés d'avoir commis dans la RASHK.

Je tiens à réaffirmer que Hong Kong a un système judiciaire indépendant. Un suspect bénéficiera d'un procès équitable et juste. Le ministère de la justice du gouvernement de la RASHK a toujours pris des décisions indépendantes en matière de poursuites fondées sur des preuves, les lois en vigueur et conformément au Code des poursuites, à l'abri de toute ingérence. Une personne qui enfreint la loi doit prendre ses responsabilités pour son propre comportement.

Cordialement,

**Eddie Cheung**

Représentant spécial pour les Affaires économiques et commerciales de Hong Kong auprès de  
l'Union européenne  
Gouvernement de la Région administrative spéciale de Hong Kong de la République populaire de  
Chine  
Bureau économique et commercial de Hong Kong  
Rue d'Arlon 118  
1040 Bruxelles  
Belgique

[www.hongkong-eu.org](http://www.hongkong-eu.org)